

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
 Nombre de Conseillers Présents : 12
 Nombre de Procurations : 5
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : 16 Contre : 0 Pour : 16
 Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.4 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DES PORTS EN REGIE (SPIC)

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale pour 2023 ainsi qu'il suit :

2023 COMPTE ADMINISTRATIF	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice		138 385,50		198 695,30		456 191,99
	354 804,28	677 327,02	764 729,46	623 893,06	1 119 533,74	1 301 220,08
TOTAL	354 804,28	815 712,52	764 729,46	822 588,36	1 119 533,74	1 757 412,07
Résultats de clôture Restes à réaliser		460 908,24		57 858,90		518 767,14
TOTAL		460 908,24		57 858,90		518 767,14
RESULTATS DEFINITIFS		460 908,24		57 858,90		518 767,14

Après examen, le compte administratif 2023 du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, apparaît, en tous points, conforme au compte de gestion établi par le comptable public et qui est présenté par ailleurs.

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente du syndicat mixte quitte la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions comptables et budgétaires M4,
Vu sa délibération n° 4.2 du 10 mars 2023, portant adoption du Budget Primitif 2023 des ports gérés en régie,
Vu sa délibération n° 4.11 du 30 juin 2023, portant Budget supplémentaire du budget annexe des ports gérés en régie,
Vu sa délibération n° 4.7 du 20 novembre 2023, portant Décision modificative n° 1 du budget annexe des ports gérés en régie,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe des ports gérés en régie du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés, comme annulés,
- **FIXE** l'excédent global de clôture du compte administratif 2023 du budget annexe des ports gérés en régie à 518 767,14 €.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE



Lydia MEIGNEN